



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Cognac

Affaire suivie par :

Jean-François VIGNAULT

Sous-préfecture de Cognac

Pôle collectivités – Aménagement du territoire

Tél. : 05 17 20 34 02

Courriel : jean-francois.vignault@charente.gouv.fr

Cognac, le 24 novembre 2025

Compte-rendu

Objet : Commission de suivi de site (CSS) – Site Hennessy&Co communes de COGNAC et VAL-DE-COGNAC – 17 novembre 2025

Président de séance :

Mme. Nathalie CLARENC, sous-préfète de Cognac

Participants :

Collège « administration de l'État » :

- Mme. Nathalie CLARENC, sous-préfète de Cognac,
- M. Jordi THIEBAUT, représentant M. le directeur de la DREAL,
- M. Renaud WITTEBROODT, DDT 16-86, représentant M. le directeur départemental des territoires.

Collège « élus et collectivités territoriales ou d'établissement publics de coopération intercommunale concernés » :

- Mme. Aurélie DUBRUN, DSTA ville de COGNAC,

Collège « exploitant » HENNESSY&Co :

- M. Alexis GRAND, directeur de production,
- Mme. Caroline BERTHO, directrice QSE,
- Mme. Noémie THOMAS, responsable ICPE,
- M. Henri KLOTZ, chef de groupe Bureau d'étude pôle eau-de-vie,
- M. Clément LOIZEAU, superviseur QSE EDV.

Collège « riverain ou association de protection de l'environnement » :

- Mme. Marie-Hélène BARATANGE, UFC Que Choisir,
- Mme. Nathalie BUJARD, Riveraine, EARL Bujard,
- M. Michel BABINAULT, Charente Nature,
- M. Maxime BLANCHET, Charente Nature.

Collège « salariés » :

- M. Frédéric MERCERON, représentant du personnel, délégué syndical FO,
- M. Bertrand BRUAND, représentant du personnel, délégué syndical CGT.

Absents :

- SIDPC de la préfecture de la Charente,
- M. le Président de la communauté de l'agglomération de Grand-Cognac ou son représentant,
- M. le Président du conseil régional de la région Nouvelle Aquitaine ou son représentant,
- M. le Président du conseil départemental de la Charente ou son représentant,
- M. le Maire de Val-de-Cognac,
- M. Philippe BONNIN, représentant du personnel, délégué syndical CFDT.

Autres participants :

- M. Jean-François VIGNAULT, sous-préfecture de COGNAC,
- M. le commandant Wilfrid MARIE, chef de la prévention, SDIS 16.

La commission de suivi de site s'est réunie le lundi 17 novembre 2025 à 14h00 à la salle du conseil de la mairie de VAL-DE-COGNAC.

La séance est ouverte par Mme la sous-préfète, qui indique que la commission de suivi du site (CSS) de Hennessy&Co s'est réunie la dernière fois le 24 octobre 2024 et rappelle l'ordre du jour :

- rapport d'inspection de l'ud dreal-16
- bilan (2024) et perspective de l'entreprise

Points réglementaires (DREAL)

(cf : support de présentation sur le site de la préfecture : <https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Val-de-Cognac/CSS-HENNESSY>)

Pour commencer, la Dreal fait un point sur la situation administrative et des dernières modifications qui ont eu lieu depuis la dernière CSS.

Les thématiques abordées lors de l'inspection du 19 septembre 2025 sont les suivantes :

- ATEX
- Déchets
- Eau de surface
- Risque incendie

Présentation de l'entreprise HENNESSY&Co

(cf : support de présentation sur le site de la préfecture : <https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Val-de-Cognac/CSS-HENNESSY>)

Madame Noémie THOMAS, aborde les sujets suivants :

- Présentation du site

Le site se répartit entre trois secteurs distincts : BAS BAGNOLET et HAUT BAGNOLET, situés sur la commune de Val-de-Cognac, ainsi que BAGNOLET sur la ville de Cognac. Le secteur BAS BAGNOLET, le plus récent, est relié au HAUT BAGNOLET par une voie interne permettant de garantir la circulation des flux en évitant le passage par la voie publique. Contexte économique: les chais du secteur HAUT BAGNOLET présentent un taux de remplissage de 92% en lien avec un achat en continu et une réduction du rythme de remplissage des bouteilles. Ce seuil ne peut être dépassé pour des raisons qualitatives.

- Performance du système de gestion de la sécurité (SGS)

En 2025, la digitalisation de l'accueil de sécurité a été réalisé. Le dernier exercice du Plan d'Opération Interne (POI) a fait apparaître un taux de conformité de 98% sur les audits chantiers et de 95% sur la gestion du Transport des Marchandises Dangereuses (TMD).

Madame la sous-préfète souhaite que les communes soient alertées au moment du déclenchement du plan d'opération interne (POI), afin que les collectivités appliquent leur plan communal de sauvegarde (PCS). Cela permettrait de tester toute la chaîne de communication et d'intervention en cas de sinistre et permettrait d'évaluer la réactivité des communes et la bonne appropriation de leur plan communal de sauvegarde (PCS).

La DREAL précise qu'elle n'est pas présente lors des exercices POI, mais peut néanmoins en ordonner l'enclenchement à l'occasion d'une inspection.

- Projets

Les projets en cours concernent :

- Des opérations de désamiantage et de rénovation du chai A2, datant des années 1970. Par mesure de sécurité, les chais sont systématiquement vidés avant l'intervention.
- La construction d'un auvent destiné au stockage du bois pour tonneaux. Ce bois, propriété de la société Hennessy, était jusqu'à présent entreposé chez les tonneliers pour une utilisation après une durée minimale de stockage de trois ans, mais le volume (près de 800 m³) ne peut désormais plus être absorbé par ceux-ci.

- La rénovation des installations sprinkler, portant sur le retrait des émulseurs et le basculement vers une alimentation en eau sur 50 à 60 lieux de stockage, projet prévu sur une échéance de 5 à 10 ans.

La DREAL rappelle les obligations réglementaires relatives à la fourniture d'attestations d'assurance et de documents techniques. Il n'est pas systématiquement nécessaire d'employer des émulseurs, mais le système doit être conforme à un référentiel reconnu, définissant les recommandations techniques (débits, formes de tête de sprinklage, capacités d'évacuation, etc.). Cette démarche ne requiert pas forcément d'arrêté d'autorisation, mais une instruction avec examen documentaire est à prévoir.

La DREAL souligne que la diminution du nombre d'émulseurs conduit à une augmentation de l'eau à injecter, ce qui impose de vérifier la capacité des réseaux de canalisation existants.

- Inspection DREAL du 19 septembre 2025

Aux termes des échanges, Madame la sous-préfète remercie les intervenants ainsi que les membres présents et lève la séance.

P/Le président

La sous-préfète

Nathalie CLARENC



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) HENNESSY BAGNOLET - 2025

Actions de l'inspection

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne

17/11/2025

Situation administrative

Modifications depuis la dernière CSS :

- Un dossier de "porter-à-connaissance" a été déposé le 22 avril 2025 pour l'extension du stockage de merrains sous auvent la construction d'un nouveau L'arrêté préfectoral complémentaire (APC) en prenant acte est signé le 5 mai 2025.

Inspection du 19 septembre 2025

Thèmes abordés :

- Suites de l'inspection de mars 2024
- ATEX
- Déchets
- Eau de surface
- Risque incendie

Inspection du 19 septembre 2025

Suites :

La présente inspection a permis de suivre les actions correctives prises à la suite de la précédente inspection.

Des essais de bon fonctionnement (démarrage moto-pompe incendie Bagnolet...) ont été réalisés avec succès.

L'inspection a procédé à la vérification des chais A3, A6, H1 et H3 ainsi que de la distillerie du site.

Des demandes d'actions correctives sont formulées dans le rapport sur les sujets :

- mise en conformité des systèmes d'extinction automatique d'incendie (sprinklage) ;*
- mise en conformité des réseaux pour garantir le confinement des effluents ;*
- mise en conformité des rétentions pour les stockages de déchets liquides ;*
- mise en conformité des installations électriques, des équipements / secteurs vis à vis de la réglementation ATEX ;*
- mise en conformité de systèmes de sécurité (détection incendie, RIA / PIA, ...)*

Données publiques

Pour mémoire, les documents publics (rapports d'inspections, actes administratifs, etc.) sont disponibles sur :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007202617>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DREAL Nouvelle-Aquitaine
Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne
ud-16-86.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
05 49 43 86 00